



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : budget

Question écrite n° 7946

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la peche sur les consequences d'une diminution des credits affectes a la subvention allouee a la Federation nationale des foyers ruraux et des risques de suppression de postes de fonctionnaire actuellement mis a disposition de ce mouvement. Les foyers ruraux tiennent, en effet, une place importante dans le maintien de l'equilibre du milieu rural et local avec 2 200 associations comptant environ 200 000 adherents, reparties sur l'ensemble du territoire national. Il lui demande de bien vouloir lui faire part des decisions arretees sur cette question.

Texte de la réponse

Les propositions du ministere de l'agriculture et de la peche pour la loi de finances 1994 et les debats parlementaires ont permis de maintenir les credits du chapitre 43-23 destines au soutien des activites associatives au niveau de ce qui avait ete vote lors de la loi de finances initiale 1993. Par ailleurs, face aux enjeux que pose l'evolution du monde rural, le ministere de l'agriculture et de la peche s'apprete a engager une large concertation avec les mouvements associatifs pour definir de nouvelles perspectives, mais egalement de nouvelles regles pour mieux organiser la cooperation entre les associations et les pouvoirs publics. Ces mesures devraient conforter le role fondamental des associations dans le developpement rural comme acteurs de la vie sociale et culturelle et porteuses d'innovation, voire de diversification des activites economiques.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7946

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 3978

Réponse publiée le : 10 janvier 1994, page 126